



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 11/05/2021

GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 12 mai 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	Alerte de printemps interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h00 à 19h00 - le jeudi de 08h00 à 19h00 - le vendredi de 08h00 à 19h00 - le samedi de 08h00 au dimanche à 19h00 - le lundi de 08h00 à 19h00. - le mardi de 08h00 à 19h00

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
SAINTONGE	Gères Devise	Alerte de printemps interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h00 à 19h00 - le jeudi de 08h00 à 19h00 - le vendredi de 08h00 à 19h00	Mercredi 05 mai

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
		- le samedi de 08h00 au dimanche à 19h00 - le lundi de 08h00 à 19h00. - le mardi de 08h00 à 19h00	
COGESTEAU	Aume-Couture	Alerte de printemps + mesures de gestion préventives de niveau coupure interdiction de prélèvements à des fins d'irrigation sauf cultures dérogatoires	mercredi 5 mai 2021
SAINTONGE	Charente aval Bruant	Alerte de printemps interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h00 à 19h00 - le jeudi de 08h00 à 19h00 - le vendredi de 08h00 à 19h00 - le samedi de 08h00 au dimanche à 19h00 - le lundi de 08h00 à 19h00. - le mardi de 08h00 à 19h00	mercredi 28 avril 2021
EPMP	Mignon Courance	Alerte renforcée Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	lundi 26 avril 2021
EPMP	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 26 avril 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

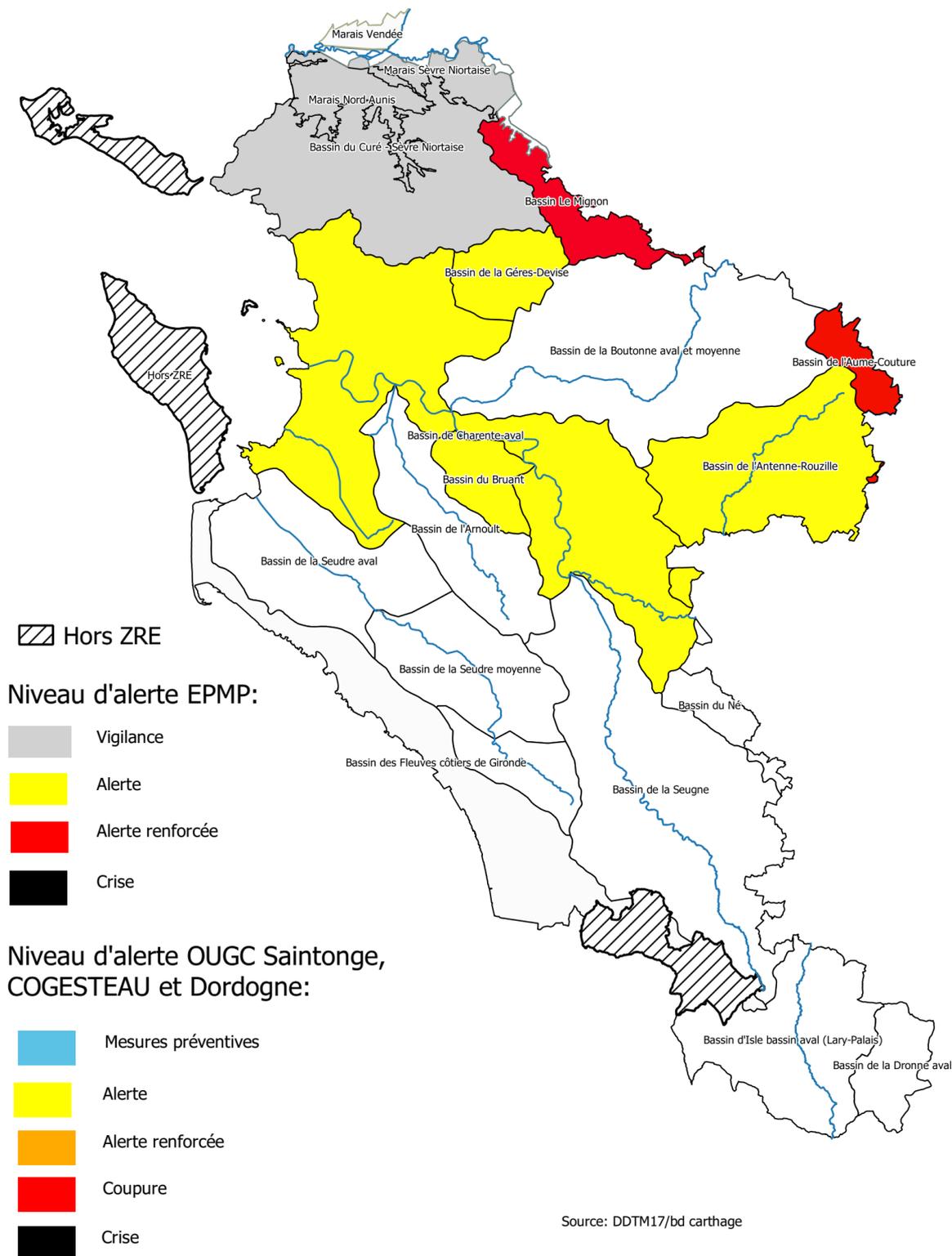
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 12 mai 2021



Contact réservé à la presse
 Service départemental de la communication
 interministérielle
 Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
 Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
 CS 70000
 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)